

Réunion du : 30 Juin 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 40

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOUNOIS

1 – POSITIONNEMENT DES GROUPE D1 SAISON 2023-2024

1.1. Foot à 11.

Catégorie U18, sont presentis :

- SNID – UCS Cosne – FC Nevers – ASA Vauzelles – AFGP 58.F – UF La Machine.

Catégorie U15, sont presentis :

- AFGP 58.F – US Cosne – SNID – FC Nevers Banlay – ASA Vauzelles – US La Charité.

1.2. Foot à 8.

Catégorie U13, sont presentis :

- SNID – UCS Cosne – AFGP 58.F - FC Nevers – ASA Vauzelles – RC Nevers-Challuy-Sermoise.

✓ Classement établi par la commission selon les critères d'éligibilité fixés par catégorie.

La commission demande aux clubs figurants dans ces classements de valider leur(s) engagement(s) par retour de mail au secrétariat du District le 6 juillet au plus tard.

2 – INFO CLUBS

La commission informe les éducateurs en charge d'équipes (à la rentrée) des dates de réunions de reprise pour lesquelles leur présence est INDISPENSABLE.

La commission précise que ces réunions de rentrées seront délocalisées en secteurs. Les clubs d'accueils vous seront précisés par courrier de rappel le 17 aout.

- Pour les catégories U7 et U9 : **Samedi matin 9 septembre 10h00.**
- Pour les catégories U11 / U13 / U15 / U18 : **Samedi matin 2 septembre 10h00** (2 secteurs) et **mardi 5 septembre 18h30** (2 secteurs).

- ✓ **La commission souhaite de très bonnes vacances à l'ensemble des acteurs du football Nivernais.**

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.